



ÉVÊCHÉ DE SAINT-HYACINTHE

GUIDE PRATIQUE DE VIGILANCE POUR LES INTERVENANTS ECCLÉSIAUX (AGENTS DE PASTORALE, CATÉCHÈTES ET BÉNÉVOLES) AUPRÈS DES PERSONNES MINEURES ET VULNÉRABLES DU DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE

Révision du 15 mai 2026

Chers collaborateurs,
Chères collaboratrices,

L'encadrement sécuritaire des personnes qui œuvrent en Église et la prévention des situations déplorables de toute sorte doivent être une priorité dans l'exercice des différentes responsabilités pastorales. Il revient à l'Évêque d'encadrer les pratiques courantes et d'informer chacun de ses droits et de ses devoirs. Aussi, en plus de la vérification des antécédents judiciaires pour les personnes qui œuvrent en Église, salariés et bénévoles, le présent guide présente clairement ce que l'on attend d'eux en matière d'éthique et de vigilance. Je vous remercie de collaborer avec le nouveau Comité diocésain de prévention des abus et je demeure confiant que nous pouvons instaurer des pratiques pastorales sécuritaires dans l'ensemble de nos paroisses.

✠ Christian Rodembourg, m.s.a
Évêque de Saint-Hyacinthe

Dans le cadre de vos fonctions, les situations présentées ci-dessous se présenteront à vous. Voici les recommandations pour un encadrement sécuritaire des enfants, adolescents et personnes vulnérables lors de vos interactions :

1. Contacts physiques

Une brève accolade ou des baisers sur les joues sont des gestes acceptables, à condition que l'initiative vienne du jeune ou qu'il en soit d'accord. Une accolade doit répondre **au besoin du jeune (consoler, soigner)** et non au besoin de l'adulte.

Pour éviter toute ambiguïté :

- Tout contact physique avec les organes associés à la sexualité du jeune ou de l'adulte est interdit et inacceptable.

- Tout baiser, autre que sur les joues, est interdit et inacceptable.
- Il est interdit de toucher un jeune ou de se laisser toucher ailleurs que sur les bras, les épaules et les joues, sauf pour donner un soin en cas de blessure.

2. Se retrouver seul avec un jeune ou une personne vulnérable

Si un enfant souhaite vous parler en privé, assurez-vous :

- D'être à la vue des autres adultes et/ou de garder la porte de votre bureau entre ouverte.
- D'aviser un autre adulte de la rencontre et de sa durée, en temps d'accompagnement.
- De prévoir la présence d'un autre adulte lors de sessions de catéchèse planifiées.

3. Lors d'un transport que vous effectuez avec un ou des jeunes

Si vous devez absolument vous charger du transport d'un ou plusieurs jeunes afin de permettre la participation à une activité, il est nécessaire :

- D'avoir l'autorisation des parents à chaque déplacement. Cette autorisation doit être écrite, soit par courriel ou texto.
- De prévenir les parents de l'heure de départ et de l'heure prévue de retour. Ils doivent aussi être informés de l'itinéraire emprunté. Pour tout changement à l'horaire ou à l'itinéraire, les parents doivent être avisés dans les plus brefs délais.
- Que les jeunes s'assoient sur le siège arrière du véhicule. Si le nombre de passagers est trop grand et que vous devez utiliser le siège avant, le jeune assis à l'avant ira prendre place à l'arrière dès que l'espace est disponible.
- De vous assurer que tous les passagers soient attachés en tout temps et de respecter rigoureusement le code de sécurité routière.
- Que tout conducteur possède un permis de conduire valide et une expérience de conduite d'au moins trois ans.
- D'aviser votre assureur que vous transportez des mineurs dans le cadre de votre engagement.

4. Récompenses et cadeaux

Lors de vos interactions, enseignements et activités, il se peut qu'une récompense soit remise au vainqueur ou en signe de reconnaissance. Tous les jeunes doivent avoir une chance égale d'obtenir le prix ou tous doivent recevoir le même objet. Le but étant d'éviter tout favoritisme envers un jeune en particulier. Privilégier des objets sans grande valeur monétaire est aussi recommandé.

5. Communication et rencontre en dehors du cadre des activités pastorales

Il se peut que vous rencontriez, dans vos activités quotidiennes, les personnes que vous accompagnez en pastorale. Cependant, il est interdit :

- D'envoyer des lettres, courriels, clavardages ou messages via les réseaux sociaux à caractère personnel. Il en est de même pour les appels téléphoniques personnels.
- De rencontrer un jeune **seul**, soit à votre domicile ou ailleurs. Si vous organisez une activité dans un autre lieu que ceux disponibles pour la catéchèse, la présence d'un autre adulte est nécessaire et ce jusqu'au départ du dernier jeune.

6. Accompagnement aux toilettes pour un mineur ou une personne vulnérable

Il est interdit d'être aux toilettes avec un enfant, adolescent ou personne vulnérable, sauf si l'autonomie de cette personne le requiert. En cas d'impossibilité à suivre cette règle, le responsable devra éviter d'utiliser les urinoirs et inciter le jeune à utiliser une toilette fermée.

Certaines situations qui n'ont pas été mentionnées ci-dessus, sont formellement interdites :

- Ø **Être seul dans les salles de douches avec un mineur.**
- Ø **Prendre et/ou conserver des photos d'un jeune pour des fins personnelles dans votre cellulaire ou dans votre appareil photo.**
- Ø **Raconter des blagues obscènes, dire des commentaires ou avoir un comportement suggestif envers ou en présence d'un jeune.**
- Ø **Regarder avec un ou des jeunes du matériel à consonance pornographique ou sexiste tel que : affiches, dessins animés, calendriers, revues, photos, vidéos, etc.**

Toutes situations portées à votre connaissance et qui interfèrent avec les recommandations mentionnées ci-dessus, doivent être corrigées immédiatement. Il est du devoir de tous les intervenants d'offrir un milieu sain et sécuritaire aux mineurs et personnes vulnérables demandant de l'accompagnement.

Je reconnais avoir lu ce document et je m'engage à avoir une éthique et un comportement irréprochables avec les mineurs et personnes vulnérables.

Signé à : _____

Le : _____

Par : _____

Témoin : _____

